



23 août 2004

Rappel de tiges fémorales de prothèses de hanche de la société Centerpulse

La société Centerpulse a informé l'AFSSAPS, le 18 août 2004, qu'elle procédait au rappel de tous les lots de tiges fémorales PF cimentées, col aminci 11,7 mm, avec demi-lune d'impaction centrée. Bien qu'aucune rupture de ces tiges fémorales n'ait été signalée en matériovigilance, la société Centerpulse a pris cette mesure suite aux différents rappels effectués sur des dispositifs de conception similaire de marque différentes.

Les utilisateurs de ce dispositif ont reçu le courrier .

Les autres autorités compétentes européennes n'ont pas été informées de cette mesure, la France étant le seul pays concerné par ce rappel.

Cette information s'adresse aux directeurs d'établissements de santé et correspondants locaux de réactovigilance pour diffusion aux chirurgiens orthopédistes.

Les données figurant dans HosmaT sont présentées uniquement pour faciliter l'accès des professionnels à l'information essentielle. Aux fins d'interprétation et d'application, seule fait foi la publication de l'AFSSAPS.

site - <http://www.hosmat.fr>